

PROJETS DE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT

APPEL À PROPOSITIONS DE PROJET 2020

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET BALISES

PUBLICATION DE L'APPEL : 25 SEPTEMBRE 2019
DATE LIMITE POUR L'INTRODUCTION DES CANDIDATURES : 25 NOVEMBRE 2019

SOMMAIRE

01.	CONTEXTE	4
01.1 /	L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et la coopération au développement.....	4
02.	QUOI ?	4
03.	QUI ?	5
04.	CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	6
05.	EXEMPLES DE PROJETS DE SENSIBILISATION	6
06.	COMMENT ? (MODALITÉS D'INTRODUCTION DES PROPOSITIONS)	6
07.	CRITÈRES DE SÉLECTION	7
08.	MISE EN ŒUVRE	7
09.	CALENDRIER	8
10.	CONTACTS	8

AVERTISSEMENT

Le financement des projets introduits dans le cadre de cet appel est conditionné par les disponibilités budgétaires.

EXEMPLE

01. CONTEXTE

01.1 /L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) ET LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. **Organisme d'intérêt public**, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'**enseignement**, de **recherche** et de **service à la collectivité**. Elle fédère **5 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et une centaine d'établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale** dont elle organise la **concertation** et pour lesquels elle promeut les **collaborations** à l'échelle nationale et internationale.

En matière de **coopération**, l'ARES, via sa Commission de la coopération au développement (CCD), **soutient les établissements d'enseignement supérieur de ses 18 pays partenaires** dans l'exercice de leurs trois missions fondamentales – formation, recherche et services à la société – et dans leur rôle d'**acteur du développement**.

👉 **Pour en savoir plus sur la stratégie de coopération académique au développement de l'ARES**, sa **vision** et sa **mission**, sur les **objectifs** poursuivis et sur les différents **instruments** qu'elle met en œuvre pour les atteindre, ainsi que sur les **priorités géographiques et thématiques** :

voir le [plan stratégique 2017-2026](#) de l'ARES en matière de coopération au développement.

02. QUOI ?

Un projet de sensibilisation consiste à développer une ou plusieurs activités par et pour le **public étudiant** visant à une **sensibilisation** aux enjeux de la coopération au développement. Le **centre de gravité** se situe **sur leurs campus**, et s'appuie sur l'expérience des ONG universitaires ou tout autre acteur impliqué dans la coopération au développement.

- » **DURÉE** : le projet de sensibilisation se déroule entre la date de signature de la convention et le 31 décembre 2020. Il a une durée de **1 an maximum**.
- » **FINANCEMENT** : le projet de sensibilisation peut bénéficier d'un financement de 4 500 € maximum.
- » **OBJECTIFS** : soutenir des actions d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire afin de contribuer à la formation de citoyens responsables et ouverts sur le monde. Ce programme a également pour objectif de contribuer au renforcement de l'assise sociétale de l'aide publique au développement.

03. QUI ?

Les propositions de projet sont introduites et mises en œuvre par une équipe obligatoirement composée d'**au minimum** :

- » **UN·E PROFESSEUR·E RESPONSABLE** : il/elle est issu·e d'une haute école et/ou d'une école supérieure des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles et est chargé·e de la coordination du projet. Il/elle est l'interlocuteur·trice de l'ARES et le responsable du projet vis-à-vis de celle-ci, y compris dans ses aspects administratifs et financiers ;
- » **PLUSIEURS ÉTUDIANTS PARTICIPANTS** : ils sont régulièrement inscrits dans une haute école et/ou d'une école supérieure des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles du démarrage à la clôture du projet. Ils sont associés structurellement à la conception et à la mise en œuvre du projet ;
- » **AUTRES INTERVENANTS** : les propositions de projet peuvent impliquer différents partenaires, que ce soit dans la mise en œuvre du projet ou dans sa conception.
 - » **ONG universitaire(s) de coopération au développement, académique(s), scientifique(s), membre(s) du personnel administratif ou, de manière générale, service(s) académique(s) ou administratif(s)** - dont celui de communication- des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, spécialisé(s) ou non en coopération au développement ou en éducation au développement associé(s) structurellement à la conception et/ou à la mise en œuvre du projet ;
 - » **partenaire(s) non académique(s)** : institution(s) non académique(s) (ONG autres que les ONG universitaires de coopération au développement, pouvoirs publics, coopératives, secteur privé, etc.) associé(s) structurellement à la conception et à la mise en œuvre du projet ;
 - » **non-académiques associés** : membre(s) d'institution(s) non académique(s) chargé(s) ponctuellement de la réalisation de certaines activités menées dans le cadre du projet. Les points de vue issus des pays du Sud peuvent être apportés par des étudiant·es issu·es des pays en développement ou de membres de la diaspora.

04. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

- » il sera veillé à ce que les messages véhiculés reflètent une vision systémique et critique sur **les réalités Nord/Sud ; si possible avec des visions du Sud** ;
- » le **centre de gravité** des activités proposées dans le cadre du projet de sensibilisation se situe **sur les campus des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie Bruxelles** ;
- » le projet proposé doit être un **projet événementiel ponctuel**. Il ne s'agit donc pas de financer ou de cofinancer le fonctionnement et les programmes d'organisations sur toute une année, voire sur plusieurs années. **Les campagnes de récolte de fonds ne sont toutefois pas éligibles** ;
- » les projets qui seront sélectionnés pourront bénéficier d'un **accompagnement de la part des ONGs universitaires spécialisées dans la conception et la mise en œuvre de projet d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire** à l'occasion notamment d'une **séance de travail** proposée après la sélection ;
- » la dimension interdisciplinaire **encouragée dans le cadre de l'appel** à propositions de projet.

05. EXEMPLES DE PROJETS DE SENSIBILISATION

En 2017, l'ARES a financé une semaine de sensibilisation organisée par et pour les étudiant-es de la HEPN intitulée « Au nom de l'humanité, je... ». Pour la mise en œuvre de cette semaine d'ateliers, de conférences et d'événements festifs, les étudiants ont impliqué des ONGs.

En 2019, l'ARES a soutenu le projet « Ensemble sur le même banc » de la HEFF, consistant en la mise en place d'une exposition itinérante « Freinet, pédagogies actives au Nord et au Sud », basée sur un partenariat préexistant avec l'école « Celestin Freinet » de la ville de Dagana, dans le nord du Sénégal. Dans le cadre de cette exposition, ils invitent des partenaires du Sénégal, actifs dans la promotion de ces pédagogies et font circuler les installations dans les différents implantations et filières d'enseignement de la haute école.

06. COMMENT ? (MODALITÉS D'INTRODUCTION DES PROPOSITIONS)

- » les propositions de projet doivent être introduites sur la **base** du formulaire de proposition de projet qui doit être demandé auprès de la [personne de contact](#) de votre établissement ;
- » elles doivent être introduites **par e-mail** à la [personne de contact](#) de l'établissement dont le responsable est membre (voir infra) **au plus tard le 25 novembre 2019** ;
- » elles doivent être introduites officiellement **par e-mail** à l'ARES par l'établissement du responsable **au plus tard le 4 décembre 2019**.

07. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les propositions de projet seront évaluées sur la base des critères suivants :

» Pertinence

- » pertinence du projet en termes de sensibilisation des étudiant-es au développement et à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- » développement d'un point de vue critique soutenu par des acteurs compétents (académiques, ONG, diaspora, etc.).

» Qualité de la proposition

- » pertinence des activités envisagées et de l'approche pédagogique ;
- » caractère original du projet et des activités à mettre en œuvre ;
- » logique et cohérence de la proposition.

» Modalités de mise en œuvre

- » intégration des différents partenaires dans le projet (dimension interdisciplinaire, dimension interétablissements, complémentarités et synergies avec les partenaires, répartition des tâches, organisation du travail) ;
- » implication des étudiant-es dans la mise en œuvre du projet ;
- » adéquation du budget à la stratégie proposée.

08. MISE EN ŒUVRE

- » les projets sélectionnés font l'objet d'une **convention** signée entre l'ARES, le Directeur-Président de l'établissement et le responsable du projet, qui marque l'**autorisation de démarrage**. Les partenaires sont solidairement responsables du projet vis-à-vis de l'ARES ;
- » les modalités de gestion relatives aux projets sélectionnés sont les suivantes : gestion décentralisée, liquidation du subside en tranches contre remise de rapports d'activités et financiers ;
- » l'exécution du projet s'achève au plus tard au 31 décembre 2020. Le rapport d'activités du projet ainsi que l'ensemble des pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées dans le cadre du projet devront être envoyés à l'ARES pour le **1^{er} février 2020 au plus tard**.

09. CALENDRIER

DATE	ACTION	RESPONSABLE
25 septembre 2019	Publication de l'appel à propositions de projet	ARES (secrétariat de la Commission de la coopération au développement)
25 novembre 2019	Introduction des propositions de projet à l'établissement du responsable	Responsables
4 décembre 2019	Introduction des propositions de projet recevables administrativement à l'ARES	Personnes de contact de l'ARES pour les activités de coopération au développement des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles
16 décembre 2019	Analyse des propositions de projet, sélection	ARES
20 décembre 2019	Information aux responsables, autorisation de démarrage des projets et signature des conventions	ARES

10. CONTACTS

Pour toute communication relative à cet appel, y compris l'introduction des propositions de projet à l'ARES, merci de vous adresser en priorité à la personne de contact au sein de votre établissement. Les coordonnées de ces personnes de contact sont disponibles [ici](#).